

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 OCTOBRE 2019

Absents: S.AURIAU, M.CUOMO, H.BERTHET

Excusés: S.LORCA, C.NORTIER, R.MOLLY

Secrétaire de séance : Gilles NABONNAND

Nous informons le conseil qu'une modification est apportée sur le CR du 09 septembre sur l'entretien de l'école. La société de nettoyage interviendra les mercredis et samedis matins.

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/09/2019 à l'unanimité.

DELIBERATION CHOIX DE L'ARCHITECTE SYLVAIN GIRAUDIER:

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation de plusieurs offres lancées pour le choix de l'architecte en charge du réaménagement et de la rénovation de la salle des fêtes, la commission a retenu Sylvain GIRAUDIER architecte DPLG, 3 place Félix Nigay 42110 FEURS pour un montant d'honoraires prévisionnels calculé au taux de 11% du montant des travaux de 100 850,12 € HT.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'architecte Sylvain GIRAUDIER et le montant des honoraires prévisionnels.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE « REAMENAGEMENT ET RENOVATION SALLE DES FETES »

Madame le maire présente au conseil Municipal un dossier travaux pour le réaménagement et la rénovation de la salle des fêtes.

Madame le maire propose de demander une subvention au titre de l'Enveloppe Solidarité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de réaménagement et de rénovation de la salle des fêtes et sollicite une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'Enveloppe de Solidarité.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE « REAMENAGEMENT ET RENOVATION SALLE DES FETES »

Madame le maire présente au conseil Municipal un dossier travaux pour le réaménagement et la rénovation de la salle des fêtes.

Madame le maire propose de demander une subvention au titre de l'Enveloppe Territorialisée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de réaménagement et de rénovation de la salle des fêtes et sollicite une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'Enveloppe Territorialisée.

DELIBERATION : INDEMNITE DE LA TRESORIERE PRINCIPALE :

L'assemblée délibérante décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 90% par an et décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Charline LAVOISIER.

Elle décide également à l'unanimité de lui accorder l'indemnité de confection de documents budgétaires.

DELIBERATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PARKING AINSI QUE D'UN PREAU

Mme le Maire rappelle la demande formulée par les Restaurants du Cœur association loi 1901 représentée par Monsieur Henri BAUDOIN responsable départemental, domicilié 3 rue croix Courette 42000 SAINT-ETIENNE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à disposition du parking 26 route de Sainte-Foy-Saint-Sulpice ainsi que du préau situés à côté des terrains de boules route de Feurs une fois par semaine sur une durée d'occupation de 2 à 3 heures.

DELIBERATION: EPANDAGE DES DIGESTATS SUR DES PARCELLES DE LA COMMUNE POUR L'UNITE DE METHANISATION DE MONTBRISON

Madame le maire présente au conseil Municipal un dossier d'épandage de digestats sur des parcelles de deux agriculteurs de la commune pour le compte de la société Cap Vert Energie pour l'unité de méthanisation de MONTBRISON.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'épandage des digestats de l'usine de méthanisation de MONTBRISON.

DELIBERATION: LA LOI EGALIM ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le maire présente au conseil Municipal le courrier de la société Api Restauration 42350 LA TALAUDIERE.

La Loi EGALIM légifère sur 5 objectifs dont l'obligation de servir une fois par semaine un menu végétarien en test pour 2 ans à compter du 30 octobre 2019 (Art. L. 230-5-6).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'application de l'article L. 230-5-6 et souhaite autoriser la société API Restauration à servir une fois par mois un repas végétarien en test pour 2 ans dans un souci d'application progressive de la loi pour le bien-être des enfants et pour éviter une forte opposition des parents qui sont en grande majorité des agriculteurs ou apparentés.

DELIBERATION: ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Forez-Est et explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr et en version papier au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) ASSAINISSEMENT 2018

Le RAD assainissement 2018 est présenté par Monsieur FECHE et Monsieur KESTHELOT de la SAUR.

PRESENTATION DU RPQS DU SYNDICAT DES EAUX

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat des eaux du Lignon et précise que ce rapport est disponible pour consultation au secrétariat de la mairie.

INFORMATION SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Le démarrage des travaux aura lieu de 21 octobre pour les lots électricité, maçonnerie et plomberie.

La vaisselle et le mobilier ont été déménagés.

A compter du mois d'octobre, l'association Gym'Clep se réunira à l'école dans la salle d'évolution et la restauration scolaire sera servie à compter du 04 novembre dans la salle du Conseil et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE FACTURE POUR LE COMMERCE MULTI-SERVICES

Madame le Maire présente une demande de Monsieur PELISSIER, gérant du commerce multi-services, pour une prise en charge par la mairie, à hauteur de 50%, des frais occasionnés par la réparation de l'alarme dudit commerce.

Le Conseil Municipal refuse cette prise en charge par 5 voix contre, 4 voix pour.

PRESENTATION DES SERVICES DE MOD

Madame le Maire présente l'association MOD (Main d'Oeuvre à Domicile) située 3 rue du Puy de Rozeil 42600 Montbrison.

Les services (Ménage, repassage, jardinage, manutention et bricolage...) sont proposés autour de Montbrison, Feurs, Montrond-Les-Bains et Boën aux professionnels, aux associations, particuliers et collectivités.

www.mod-montbrison.fr/

contact @mod42.fr

COMMISSION DSP

Madame le Maire fixe la prochaine réunion de la DSP au 18 octobre 2019 à 19h en Mairie

Titulaires : S.COUBLE- F.BIDON- S.LORCA- G.NABONNAND

Suppléants : P.BASSON- L.ROUX-C.NORTIER

DIVERS :

- Madame le Maire rappelle le courrier adressé le 21 février 2019 à Maître Charlotte GUILLAUBEY à propos de la partie du bief appartenant à Monsieur BISSON.

Le Conseil Municipal étant en fin de mandat, après concertation, renouvelle sa décision de non intervention quant à la signature d'une convention entre les parties.

-Invitation le vendredi 18 octobre 2019 à 9h30 pour le lancement du guide « RANDONNEZ en FOREZ-EST » et inauguration des sentiers de découverte Pont Marteau/Vallée du Bernard.

-Madame le Maire présente la demande de Monsieur COCHAT concernant un voyage scolaire.

Sortie de 3 jours au Cirque du Bessat : 4525 € pris en charge par le Sou des Ecoles ; coût du transport 4394 € avec un financement par les communes de 700 à 1000 €. Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal pour le versement futur de 50% du financement demandé.

-Planning des manifestations 2020 avec les associations : réunion prévue le 30 novembre 2019 à 9h30 dans la salle du conseil.

La séance est levée à 22h50.

Prochain conseil, lundi 18 novembre 2019 à 20H30.

**Le Maire
S. COUBLE**